

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002023_00004

Arrondissement de TORCY

Objet : *AOO de prestations d'entretien des espaces verts*
Lot 01 « Elagage, taille, abattage et essouchement d'arbres »
Lot 02 « Tontes des espaces verts »

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de la Commande publique en vigueur au 1er Avril 2019, notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération n°02020_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant qu'il est nécessaire pour la propreté des espaces verts et arborés de la commune, de conclure un marché de prestation d'entretien des espaces verts.

Considérant que les crédits nécessaires seront, de droit, inscrits au budget de la Commune,

Considérant l'appel public à concurrence publié le 19 Septembre 2022 sur le profil acheteur de la commune, au BOAMP le 19 Septembre 2022 (avis n°22-124999) et sur le JOUE le 21 Septembre 2022 (avis n° 2022/S182-515577).

Considérant les six offres reçues des sociétés SAMU, HATRA, Société Parisienne d'Elagage, Forêts de l'Île De France, Scandella et Vert Limousin, pour ce qui concerne le lot n°01 « Elagage, taille, abattage et essouchement d'arbres » ainsi que les six offres reçues des sociétés Dufay Mandre, France Environnement, ID VERDE, Universal Paysage, St Germain Paysage et Biodiv' Paysage pour ce qui concerne le lot 02 « Tontes des espaces verts »,

Vu le rapport d'analyse des offres pour les deux lots,

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le



ID : 077-217702158-20230130-002023_004-AU

Considérant qu'une commission d'appel d'offre (CAO) s'est déroulée le Mardi 03 Janvier 2023 à 16h30 en mairie annexe,

Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, admission des candidatures (formulaire OUV 4) en date du 03 Janvier 2023,

Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres, décision d'attribution (formulaire OUV 9) en date du 03 Janvier 2023,

Décide :

Article 1 : De conclure le marché relatif aux prestations d'entretien des espaces verts, à deux lots, avec les sociétés suivantes :

Lot 01 « Elagage, taille, abattage et essouchement d'arbres » : Société HATRA sise 5 Av. de la Sablière, 94370 Sucy-en-Brie.

Le marché du lot n°1 prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum et avec montants maximum passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant maximum annuel est de 100 000 € HT.

Lot 02 « Tontes des espaces verts » : société ID VERDE agence Ile de France Est – Maintenance, sise 2ème étage 7, Allée de la Briarde 77184 Emerainville.

Le marché du lot n°2 est traité à prix global et forfaitaire annuel. Le montant annuel est de 23 500.99 € HT.

Chacun des deux lots est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la réception de la notification du présent marché, et renouvelable trois fois maximum sans excéder une durée totale de 4 années.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 30 janvier 2023
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

